

COMPTE RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2017

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Absents ayant donné procuration : Laurence VIGNAL à Roger TRAPPO, Michel FARE à Roselyne ARLAUD.

Absent excusé : Julien VERA.

Absent : André BARNOUIN.

Secrétaire de séance : Danièle GATIGNOL

Départ de Marc MOINIER à 19 h 11

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 30

Lecture du compte rendu du 07 Septembre 2017

Ordre du jour :

Attribution marché de travaux de l'immeuble avenue de Verdun : La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 septembre 2017 afin d'examiner les offres des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble avenue de Verdun.

Il indique que les entreprises des lots 1 et 5 ont été contactées afin de de négocier leurs offres et celles du lot 1 pour quelques demandes complémentaires.

Après négociation, la commission, réunie à nouveau le 21 septembre, a émis un avis favorable pour les offres suivantes :

	Entreprise proposée	Prix H.T. en euros	Prix T.T.C. en euros
Lot 1 : Démolition – gros œuvre	Construire en Provence	157 333.70	188 800.44
Lot 2 : Menuiserie aluminium	Alu Vaison	27 486.00	32 983.20
Lot 3 : Doublage – Cloisons – Faux plafond	S A S D u f o u r plâtrerie	38 937.50	46 725.00
Lot 4 : Revêtement de sol - Faïence	Palmeira SAS	31 146.50	37 375.80

Lot 5 : Menuiserie bois	Baccou	31 863.39	38 236.07
Lot 6 : Peinture - Nettoyage	Lot infructueux		
Lot 7 : Serrurerie	FMMB	10 345.99	12 415.19
Lot 8 : Electricité - Chauffage	D e p e r r o i s électricité	30 451.06	36 541.27
Lot 9 : Plomberie – sanitaire - VMC	Mistral air clim	22 828.00	27 393.60
Lot 10 : Etanchéité	SAB Etanchéité	6 613.83	7 936..60
Lot 11 : Amiante	Société nouvelle prestosid	30 211.00	36 253.20

Après une nouvelle vérification, il s'avère qu'il y a des éléments positifs au plomb. La SN Prestosid a fait une proposition complémentaire pour le déposer s'élevant à 3 713 € H.T.

Monsieur le Maire présente également le devis envoyé par ENEDIS pour le raccordement électrique, d'un montant de 4 387.67 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de retenir les offres pour un montant total de 387 216.97 € H.T. soit 464 660.36 € T.T.C., comme proposées par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'un nouvel appel d'offres soit fait pour le lot 6 – Peinture – Nettoyage.

Le Conseil Municipal approuve la proposition complémentaire de la SN Prestosid et celle d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises susnommées.

Approbation règlement cantine scolaire : Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur et autorise Monsieur le Maire à le mettre en œuvre. Accepté à l'unanimité

Rétrocession d'une concession cinquantenaire à la commune : Une demande de rétrocession a été présentée par Monsieur Claude LHOMME et madame Denise GEORGES concernant la concession funéraire Columbarium, concession n° 8. Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir la rétrocession à la commune au prix de 250 €. Cette dépense sera imputée au budget de la commune.

Accepté à l'unanimité

Questions diverses

- ✓ Les entreprises attributaires du chantier de construction de la nouvelle station d'épuration ont été reçues pour une première réunion. Les travaux en eux-mêmes débiteront dès la fin des études, dans 4 semaines.
- ✓ L'Association PORTIQUE organisera prochainement un Concours Photo.
- ✓ Le Maire fait lecture du communiqué de presse émis par M. Le Maire de Mérindolles-Oliviers concernant la rentrée scolaire 2017/2018. Le Maire et le Conseil Municipal félicitent l'ensemble des intervenants qui ont œuvré pour trouver une solution. La Communauté de Communes Vaison Ventoux a mis à disposition un agent animateur pour le mois de Septembre.
- ✓ Les vestiaires du stade seront baptisés en octobre et la victoire de la coupe Roumagoux fêtée par la même occasion.
- ✓ Les sanitaires du stade ont été vandalisés. Une plainte est déposée par la Mairie, un devis est en cours pour les réparations.
- ✓ Affaire GARIX/GERBAUD : ils ont fait appel de la décision. L'affaire sera rejugée le 6 octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé est levée à 20 h 00